

Le 16 avril 2015

À une session extraordinaire du Conseil de la municipalité Canton de Stanstead tenue le **SEIZIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE QUINZE**, à l'endroit habituel des séances.

SONT PRÉSENTS: Mesdames Gaétane Gaudreau Langlois et Janet Cooper, ainsi que messieurs George C. Atkin, Dany Brodeur, Christian Laporte et Pierre Martineau.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame Francine Caron Markwell.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim madame Monique Pépin, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il y a _____ citoyens présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse madame Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

Les membres du conseil attestent avoir reçu l'avis de convocation mentionné à l'article 156 du *Code municipal*, au moins deux jours avant la tenue de la présente assemblée.

Monsieur le Maire suppléant rappelle aux membres du conseil et aux citoyens présents que les délibérations et la période de questions, durant cette séance, porteront exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour, le tout conformément à l'article 153 du *Code Municipal*.

2015-04-094

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par

Appuyé par

Il est résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour qui suit soit adopté tel que présenté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Octroi du contrat pour le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées et la programmation des travaux admissibles au programme TECQ 2014-2019
3. PG Solution - installation d'application finance (voirie)
4. Contrat - balayage de rues
5. Contrat de rechargement SEAO
6. Contrat de nivelage
7. Présentation de la programmation du printemps
8. Dépenses à autoriser pour les mesures d'urgence
 - Chemin Magoon Point
 - Chemin Tomifobia
9. Embauche de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim
10. Autorisation de signature pour la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim
11. Achat d'une chaise pour la directrice générale par intérim
12. Période de questions de l'assistance
13. Levée de la séance

ADOPTÉE

2 OCTROI DU CONTRAT POUR LE PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS, DES CHAUSSÉES ET LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX ADMISSIBLES AU PROGRAMME TECQ 2014-2019

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} janvier 2014, tous les nouveaux PI soumis au MAMROT doivent être préparés selon le nouveau guide.

ATTENDU QU'avant de présenter des travaux de priorité 3 ou 4 dans le cadre de la TECQ, une municipalité qui n'a plus de travaux prioritaires selon son PI approuvé avant le 1^{er} janvier 2011 doit absolument produire un nouveau PI selon le nouveau guide. Une municipalité peut cependant utiliser pour la réalisation de travaux admissibles dans les priorités de son choix, l'équivalent de 20 % de son enveloppe allouée sans produire un nouveau PI;

ATTENDU QUE les critères d'admissibilités des programmes d'aides financières et de la TECQ ont été revus pour tenir compte des plans d'intervention qui seront produits avec le nouveau guide.

Les principaux ajustements qui ont été apportés aux critères d'admissibilités sont les suivants :

- Toutes les conduites d'eau potable et d'eaux usées avec une classe d'interventions intégrées D sont admissibles à la priorité 3 dans le cadre de la TECQ (incluant les conduites d'alimentations en eau potable et d'interception des eaux usées).
- Comme certains travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'eaux usées peuvent découler des études recommandées (classe d'intervention B) dans les PI préparés selon le nouveau guide, ces études doivent être réalisées avant de déposer une programmation comprenant des travaux de priorité 4 dans le cadre de la TECQ.
- Toutes les conduites d'eau potable et d'eaux usées avec une classe d'interventions intégrées D sont admissibles au volet 1.5 du PIQM, à l'exception des conduites d'eau potable pour lesquelles une intervention est requise en raison d'un manque de protection contre l'incendie.
- Les travaux de réhabilitation sans tranchée, qui visent à prolonger la durée de vie de conduites non prioritaires au PI, peuvent être réalisés dans le cadre de la TECQ, mais ils devront l'être en utilisant les montants de la TECQ qui leur sont alloués pour réaliser des travaux admissibles de leur choix.

Complément relativement à la réalisation d'un plan d'intervention

Un [complément relativement à la préparation d'un plan d'intervention](#) a également été ajouté. Ce complément comprend des précisions techniques relativement à la réalisation d'un PI, des précisions sur la présentation d'un PI et des outils pour faciliter la réalisation d'un PI.

ATTENDU QUE la municipalité a jusqu'au 31 décembre 2015 pour présenter des demandes d'aide financière pour des travaux prioritaires identifiés dans le plan d'intervention;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offre de services pour préparer ce plan d'intervention;

ATTENDU QUE la compagnie Roche Ltée groupe conseil a soumis un prix de 9 900 \$ taxes en sus;

ATTENDU QUE l'échéancier pour réaliser le mandat sera à l'intérieur de quatre (4) mois suivant l'acceptation de la proposition;

***Il est proposé par
Appuyé par
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil accepte la soumission de la compagnie Roche Ltée au montant de 9 900 \$ taxes en sus et que ledit document sera livré dans un délai de quatre (4) mois.

ADOPTÉE
poste budgétaire: 02 320 20 521

2015-04-096

3 PG SOLUTION - INSTALLATION D'APPLICATION FINANCE (voirie)

ATTENDU QUE suite à l'arrivée de monsieur Pierre Plante au département de voirie, il est nécessaire de suivre les dépenses de ce département d'une façon plus efficace et pour ce faire, il a besoin de l'installation AC Finances (Megagest);

ATTENDU QUE la soumission reçue de PG Solutions est de 205 \$ taxes en sus;

Il est proposé par
Appuyé par
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat de cette application au montant de 205 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 190 00 414

2015-04-097

4 CONTRAT - BALAYAGE DE RUES

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Stanstead prévoit le balayage des chemins asphaltés de la municipalité selon les directives de l'inspecteur en voirie;

ATTENDU QUE la balayage devra être conforme aux normes établies par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées;

ATTENDU QUE pour cette année, le conseil municipal autorise l'inspecteur en voiriel à octroyer le contrat de gré-à-gré puisque la saison avance à grand pas;

ATTENDU QUE la compagnie Les entreprises Myrroy inc. a été retenue soit pour effectuer le balayage des rues de la municipalité, le prix soumis est de 100 \$ / heure pour un balai aspirateur de type «pure vaccum» puissance de 18 000 pcm et capacité de 6m³ équipé du boyau vide-puisard;

Il est proposé par
Appuyé par
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat pour le balayage des rues de la municipalité à la compagnie les entreprises Myrroy au montant de 100 \$ / heure.

ADOPTÉE
poste budgétaire: 02 320 02 521

2015-04-098

5 CONTRAT DE RECHARGEMENT - SEAO

ATTENDU QUE le Canton de Stanstead prévoit l'achat la fourniture, le concassage, le chargement, la pesée et la livraison de concassé pour épandre sur la chaussée de certains de ses chemins municipaux selon les directives de l'inspecteur en voirie;

ATTENDU QUE le concassé devra faire l'objet de tests de granulométrie et d'une inspection visuelle;

ATTENDU QUE les documents de soumission seront obtenus via le service d'appel d'offres (SEAO) au www.SEAO.ca et ce de façon exclusive;

ATTENDU QUE les soumissions doivent parvenir au bureau de la directrice générale par intérim dans une enveloppe scellée portant la mention «Rechargement de la chaussée» avant 11 h le 4 mai 2015;

***Il est proposé par
Appuyé par
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil municipal demande des soumissions pour la fourniture et la livraison de pierre concassée du type MG 20B afin de procéder au rechargement de la chaussée de plusieurs de ses chemins;

QUE les soumissions cachetées soient reçues au bureau municipal du Canton de Stanstead au plus tard le 4 mai 2014 et que les soumissions cachetées reçues dans les délais prescrits seront ouvertes publiquement à 11 h 05 de la même journée.

ADOPTÉE

2015-04-099

6 CONTRAT - NIVELAGE

ATTENDU QUE le Canton de Stanstead prévoit demandé des offres de service pour le nivelage des chemins de la municipalité «plus ou moins 74 kilomètres» ;

ATTENDU QUE le prix devra comprendre les exigences suivantes:

- niveleuse d'une capacité de classe 0265 à 280
- lame au carbure dentelée
- «sloap meter» niveau pour pente transversale
- expérience de l'opérateur - minimum cinq (5) années

ATTENDU QUE les soumissions demandées sont sur invitation;

ATTENDU QUE les soumissions doivent parvenir au bureau de la directrice générale par intérim dans une enveloppe scellée portant la mention «**Nivelage**» avant 10 h le 14 avril 2015;

ATTENDU QUE le contrat sera octroyé lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 16 avril prochain.

ATTENDU QUE la soumission retenue est de la firme RTD au montant de 120 \$ / heure;

***Il est proposé par
Appuyé par
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil municipal octroi le contrat à la firme RTD au montant de 120 \$ / heure, taxes en sus.

ADOPTÉE
poste budgétaire: 02 320 14 521

2015-04-100

7 PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION DU PRINTEMPS

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus pour la programmation du printemps s'élève à 485 100 \$, taxes en sus, et le détail est le suivant:

POSTE	DESCRIPTION	PROGRAMMATION	BUDGET	RÉEL
320 00 621	Rechargement Vancourt, Jones Nord, Magoon Point, Remick, Merrill	300 000 \$	307 481 \$	
320 00 629	Calcium	64 000 \$	66 000 \$	
320 02 521	Balayage rues	4 500 \$	4 700 \$	
320 00 521	Marquage de rues		9 000 \$	
320 14 521	Nivelage	20 000 \$	43 000 \$	
320 03 521	Bord des routes	34 000 \$	35 000 \$	
320 06 521	Fossés	15 000 \$	30 000 \$	
320 16 521	Ponceaux	5 000 \$	29 750 \$	
320 04 521	Débroussaillage		11 320 \$	
355 00 649	Signalisation	1 500 \$	4 500 \$	
320 03 521	Entretien (printemps)	19 000 \$	20 000 \$	
320 20 521	Service technique	11 000 \$	23 000 \$	
320 17 521	Projets spéciaux		78 000 \$	
340 00 521	Luminaires entretien			
320 00 643	Petits outils	500 \$	1 000 \$	
320 00 625	Réparation asphalte froide	300 \$	600 \$	
320 00 451	Récupération animaux	300 \$	1 000 \$	
	TOTAL	475 100 \$	664 351 \$	

EN CONSÉQUENCE,

*Il est proposé par
Appuyé par
Il est résolu à l'unanimité*

QUE le conseil approuve l'ouverture de la programmation du printemps au montant de 485 100 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

2015-04-101

**8 DÉPENSES À AUTORISER POUR LES MESURES D'URGENCES
CHEMIN MAGOON POINT ET CHEMIN TOMIFOBIA**

ATTENDU QUE suite à l'inspection du chemin Magoon Point et du chemin Tomifobia, il a été nécessaire de procéder à des interventions pour maintenir ces chemins;

ATTENDU QUE la directrice générale par intérim a communiqué avec le maire suppléant, monsieur Pierre Martineau pour décréter une mesure d'urgence pour ces deux chemins;

ATTENDU QUE le prix estimé pour la réparation du chemin Magoon Point est de 8 000 \$ pour l'achat, la livraison et le nivelage de ce chemin avec de la pierre concassé MG 56;

ATTENDU QUE le prix estimé pour la réparation du chemin Tomifobia est de 3 000 \$ pour l'achat, la livraison et le nivelage de ce chemin avec de la pierre concassé MG 56;

ATTENDU QUE ces travaux ont été effectués le jeudi, 9 avril dernier;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont tous été mis au courant par courriel;

*Il est proposé par
Appuyé par
Il est résolu à l'unanimité*

QUE le conseil entérine la décision prise et autorise la dépense approximative de 11 000 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 320 03 521

2015-04-102

9 EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Josiane Hudon, est en congé de maternité;

ATTENDU QUE Madame Francine Caron Markwell, Mairesse, a communiqué avec Madame Monique Pépin pour lui offrir le poste de Directrice générale et secrétaire-trésorière;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont été informés par Madame Caron Markwell que Madame Pépin avait accepté le poste de Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim jusqu'au retour de Madame Hudon;

***Il est proposé par le Conseiller
Appuyé par la Conseillère
Il est résolu à l'unanimité***

D'octroyer à Madame Monique Pépin le poste de Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim aux conditions élaborées et convenues par le Conseil;

QUE la date d'entrée en fonction sera le 4 avril 2015;

QUE cet emploi sera terminé avec un préavis d'un (1) mois de part et d'autre;

QUE le Conseil souhaite la bienvenue à Madame Pépin;

QUE les frais de déplacement de Madame Pépin pour représenter la Municipalité seront rémunérés au taux établi par celle-ci;

QUE Madame Pépin soit rémunérée hebdomadairement pour la paie et que l'employeur assume les frais de cotisations assujettis en vertu de la Loi sur l'impôt.

ADOPTÉE

2015-04-103

10 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'embauche de Madame Monique Pépin comme Directrice générale par intérim, laquelle débute le 20 mai 2014;

ATTENDU QUE les signataires de la Municipalité sont le maire/la mairesse, le Directeur général/Directrice générale et en l'absence du maire/maresse, le maire suppléant;

***Il est proposé par
Appuyé par
Il est résolu à l'unanimité***

QUE la Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soit mandatée pour signer tous les documents afférents pour et au nom de la Municipalité du Canton de Stanstead.

ADOPTÉE

2015-04-104

11 ACHAT D'UNE CHAISE POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE la chaise utilisée par la directrice générale par intérim doit être remplacée;

ATTENDU QUE la directrice générale par intérim a communiqué avec Surplus du Manufacturier JPM Enr. pour la fourniture d'une chaise pour ses besoins;

ATTENDU QUE le prix soumis est de 279 \$, taxes en sus;

Il est proposé par

Appuyé par
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat de cette chaise de la compagnie Surplus du
Manufacturier JPM Enr. Lemieux au montant de 279 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE
poste budgétaire: 02 190 00 526

11 PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

2015-04-105

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la conseillère _____,
il est _____ H _____.

Respectueusement soumis,

Francine Caron Markwell
Mairesse

Monique Pépin,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière par intérim